



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'association « Rock en Marche » du 29 octobre 2021

Ordre du jour :

1. Rapport Moral et Financier
2. Cotisation 2022
3. Élection des membres du CA
4. Changement de lieu
5. Propositions pour l'édition 2022 du festival
6. Budget 2022
7. Information et points divers

9 adhérents présents, 7 représentés

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Alain Darbon, maire de Saint Léonard de Noblat participait également à la réunion.

Compte rendu (voir également la présentation jointe)

1 – Rapport moral et financier :

La tenue de la 8^{ème} édition a pu avoir lieu après deux années de pause, en 2019 pour des raisons financières et 2020 pour des raisons sanitaires. Une année d'interruption supplémentaire a été considérée par le CA de l'association comme inenvisageable en raison des conséquences désastreuses pour le festival et l'association qu'elle aurait entraînées : baisse des adhésions et des bénévoles. Cette 8^{ème} édition s'est donc tenue malgré un contexte sanitaire et réglementaire (mise en place du pass sanitaire annoncée le 12 juillet) redevenu compliqué. L'objectif principal a été atteint, mais avec une fréquentation trop faible, le tiers des dernières éditions précédentes, pour atteindre l'équilibre économique. Ce résultat médiocre est similaire à la plupart des manifestations qui ont eu lieu un peu partout en France.

Sur la situation financière de l'association :

- L'exercice comptable (1/10/20 au 30/9/21) fait apparaître un résultat négatif dû au résultat négatif du festival, les opérations courantes dégageant un résultat positif
- L'année de subvention Leader 2017 a été versée le 11/6/21. Une année de subvention Leader reste en attente, 2018. La demande de paiement, déposée fin décembre 2019, a commencé à être traitée au niveau de la région en juin 2021. Diverses demandes complémentaires ont été faites par la région durant l'été, elles ont toutes reçues une réponse le jour-même. Nous sommes donc maintenant en attente du paiement qui est espéré avant la fin de l'année.
- Les dettes de l'association ont continué de baisser après le versement de la subvention Leader 2017.
- Les montants « à effacer » correspondent à des fournisseurs qui ont été mis en liquidation, indépendamment de ReM. Ces montants seront sortis du bilan de l'association sur l'exercice 2022. Les dettes « anciennes » (Exercice 2015 et antérieurs) correspondent pour la plupart à une fraction

des sommes dues aux prestataires et n'ont fait l'objet d'aucune relance de leur part.

Vote : le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité

2 – Cotisation 2022 :

Il est proposé par le CA de l'association de maintenir les cotisations au même niveau que l'année passée, à savoir:

- Cotisation normale 20€
- Cotisation réduite (étudiant et personne non-imposable) 7€.

Vote : motion approuvée à l'unanimité

3 – Élection des membres du CA :

Les 4 membres sortants au terme du mandat : Gaëlle Bouché, Julie Marquet, Evelyne Prigent se représentent.

Un nouveau candidat se propose : Thomas Rainasse, nouvellement arrivé dans la région.

Vote pour faire un vote groupé : adopté à l'unanimité

Vote pour les 4 candidats : élus à l'unanimité.

A l'issue de cette assemblée générale, le Conseil d'administration de l'association est donc composé de 10 membres (9 à 15 prévu par les statuts), qui sont :

Patrick Berthet, Jean-Pierre Bosdevigie, Gaëlle Bouché, Jean-Paul Bouché, Gwendoline Charpentier, Bernard Clavaud, Elizabeth Girodengo, Julie Marquet, Evelyne Prigent, Thomas Rainasse.

Le premier CA dans sa nouvelle composition se réunira le 9 novembre pour élire le nouveau bureau.

5 – Changement de lieu :

Depuis quelques temps, le CA s'interrogeait sur la manière de combler la relative faiblesse du public venant de Haute-Vienne. En effet, le public du festival qui vient de Creuse et celui qui vient de Haute-Vienne sont pratiquement équivalents alors que le rapport des populations est de 1 à un peu plus de 3, le festival se tient juste à la limite entre les 2 départements. L'idée d'une alternance entre deux sites étaient donc venue dès 2017/2018. Elle n'a pu être concrétisée au cours des 3 années suivantes, nous avons donc décidé de prendre contact avec Saint Léonard de Noblat pour 2022.

Le rendez-vous qu'Alain Darbon nous a accordé le 9 octobre a été l'occasion de constater que notre proposition était accueillie de façon positive et enthousiaste. Le festival pourrait s'inscrire dans la démarche d'attractivité de la ville, bien sûr, mais aussi du territoire, Pays Monts et Barrages, y compris celle du lac de Vassivière. La réunion de bureau qui s'est tenue dans les jours suivants a confirmé les propos d'Alain Darbon. Au sein de l'association, comme pour les élus de Saint Léonard, c'est dans une logique d'alternance que cette opération est envisagée. Après avoir échangé avec la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour présenter le projet, nous allons commencer à examiner les différents aspects pratiques (choix du site, montage du budget, relations avec les associations et structures locales, intégration dans la démarche d'attractivité, promotion, partenariats...) de la tenue du festival dans la ville de Saint Léonard de Noblat.

6 – Propositions pour l'édition 2022 :

Le CA propose pour l'édition 2022, la 9^{ème}, un budget à 57 000€, avec demande de fonds Leader.

Le créneau de dates serait le même que depuis l'origine (le dernier weekend de juillet), soit les vendredi 29 et samedi 30 juillet.

Jean-Paul rappelle que l'objectif, lors de la création de l'association, était de tenir un festival sur 3 jours. Jusque-là, l'association a considéré le passage à 3 jours comme prématuré.

La programmation qui reste à déterminer serait faite avec 2 orientations: musique festive, et citoyenne, qui fait bouger le public, et en recherchant à atteindre un public un peu plus jeune.

Vote : la proposition du CA pour l'édition 2022 est approuvée à l'unanimité

5 – Budget 2022 :

Le budget 2021 est constitué de 2 parties : le budget du festival (57k€) et le budget du fonctionnement courant et des autres manifestations (2,5k€). Le budget de fonctionnement inclut l'intervention de volontaire(s) en Service Civique.

1 - Budget prévisionnel 2022 du festival Terre de Zic

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<u>Frais artistiques</u>		<u>Recettes propres</u>	
Cachets	0 €	Billetterie	9 000 €
Contrats de cession	17 500 €	Bar et restauration	10 000 €
Frais annexes (hébergement, restauration)	3 000 €	Mécénat et partenariat (entreprises)	4 000 €
Sacem, CNV ...	3 000 €	Autres recettes (tee-shirt, gobelet, stand)	1 000 €
		Vente encarts plaquette	8 000 €
<u>Total Frais artistiques</u>	<u>23 500 €</u>	<u>Total recettes propres</u>	<u>32 000 €</u>
<u>Frais techniques</u>			
Salaires			
Matériels (location et exploitation)	16 000 €		
<u>Total Frais techniques</u>	<u>16 000 €</u>		
<u>Autres frais</u>			
Fourniture bar et restauration	5 000 €		
Fourniture tee-shirt	500 €		
Prestations sécurité/secours	3 000 €		
<u>Total Autres frais</u>	<u>8 500 €</u>	<u>Subventions</u>	
		Europe	5 000 €
<u>Frais de l'association</u>		Etat	0 €
Personnel permanent	0 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	8 000 €
Communication	6 500 €	Conseil départemental	4 000 €
Autres (Assurances RC et intempérie,	2 500 €	Commune St Léonard	8 000 €

divers...)			
<u>Total Frais de l'association</u>	9 000 €	<u>Total subventions</u>	25 000 €
<u>Total</u>	57 000 €	<u>Total</u>	57 000 €

2 - Budget prévisionnel association (hors festival)

Dépenses		Recettes	
Fête de la Musique	300 €	Fête de la Musique	500 €
Fonctionnement courant association	900 €	Cotisations	750 €
Service civique	1 300 €	Service civique (subvention, facturation Cabas)	1 250 €
Total	2 500 €	Total	2 500 €

Les demandes aux collectivités sont identiques aux dernières années. La demande à la Comcom est remplacée par une demande à la commune de St Léonard, la compétence « Culture » étant au niveau de la commune, la demande au Conseil départemental de la Creuse par une demande au Conseil départemental de la Haute-Vienne. Un montant Leader de 5000€ a été prévu dans le budget. Jean-Pierre Bosdevigie et Alain Darbon signalent que l'enveloppe complémentaire attribuée au GAL a été consommée en totalité, donc cette demande ne pourra pas aboutir. Il faudra donc examiner comment cette absence de fonds Leader est prise en compte, soit par abaissement du budget global, soit par majoration de certaines rubriques.

Alain Darbon demande si une subvention est sollicitée auprès de la DRAC. Pour l'instant nous ne faisons pas de demande à la DRAC, ce point peut être revu si nous remplissons les critères d'éligibilité.

Vote : Le budget 2022 est adopté à l'unanimité

7 – Information sur les contacts récents (ne faisant pas l'objet d'un vote)

Néant

L'assemblée générale se termine à 20h15.